

DELIBERATION
RELATIVE A L'HABILITATION DU PRESIDENT A ARRETER, LANCER ET SIGNER LES
MARCHES PUBLICS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT COURANT DE LA CCIR
FAISANT L'OBJET D'UNE PROCEDURE FORMALISEE

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie, réunie en sa séance du 18 novembre 2016,

- VU le code du commerce, notamment en son article L.712-1 ;
- VU l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment en ses articles 4 et 42 ;
- VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment en son article 24 ;
- VU le décret n°2015-1629 du 10 décembre 2015 portant création de la CCIR Normandie ;
- VU le Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie, notamment en ses articles 5.1.2 et 5.1.4 ;
- VU le procès-verbal d'élection du Président de la CCIR Normandie,

Considérant l'opportunité d'habiliter le Président, ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer les projets de marchés publics et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure formalisée, relevant de l'administration ou de la gestion du fonctionnement courant de la CCIR ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré,

Décide d'habiliter le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, à préparer, arrêter, lancer et signer, sans délibération préalable, les marchés publics passés sous la forme d'une procédure formalisée, relevant de l'administration ou de la gestion du fonctionnement courant de la CCIR, à savoir ayant pour objet :

- achat ou location de véhicules,
- agence de relation presse,
- assurances,

Paraphes
Pdt/Secrétaire(s)

| | | |
|---|---|--|
|  |  | |
|---|---|--|

- carburant et cartes essence, et services associés,
- contrôles périodiques règlementaires,
- entretiens divers (entretien des réseaux d'assainissement, entretien des véhicules, entretien des espaces verts, entretien des équipements de sécurité, etc.),
- fournitures de bureau, consommables informatiques et papier,
- fourniture de gaz et d'électricité,
- gestion des abonnements et périodiques, et services associés,
- impression (documents et outils de communication, etc.)
- maintenances diverses (maintenance des bâtiments tous corps d'état, maintenance des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation, maintenance des ascenseurs et monte-charges, maintenance des onduleurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie et des équipements de sécurité incendie, maintenance des installations électriques, maintenance des portes et portails, maintenance des autocommutateurs, maintenance des groupes électrogènes, maintenance des groupes électropompes, maintenance informatique, etc.),
- matériels, équipements et logiciels informatiques,
- médecine préventive,
- mobilier de bureau,
- mutuelle et prévoyance,
- nettoyage des locaux (et des vitrages),
- prestations Ressources Humaines (intérim, formation, etc.),
- reprographie et photocopieurs (achat ou location, maintenance),
- restauration et traiteurs,
- sécurité et sûreté (gardiennage, télésurveillance, intervention sur alarme, filtrage, etc.),
- services et équipements de téléphonie,
- traitement du courrier sortant (affranchissement, matériel d'affranchissement, services associés, etc.)
- transport divers ;

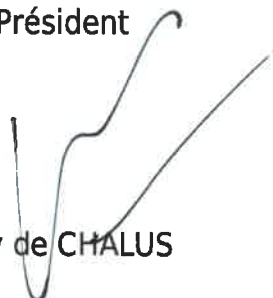
Précise que le Président ou la personne ayant reçu délégation, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, informe l'assemblée générale des marchés publics conclus dans le cadre de cette habilitation ;

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de Région.

Par : 100 % de voix pour, 0 % de voix contre, 0 % d'abstention.

A Rouen, le 18 novembre 2016

Le Président



Vianney de CHALUS

Le(s) Secrétaire(s)



Aline LOUISY-LOUIS Jean-Michel COSTASEQUE